

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 26-100

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

**OBJET : ÉLECTION 2e VICE-
PRÉSIDENTE**

Date de la convocation : Mardi 31 mars 2026

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 31 Présents : 29 Pouvoirs : 2 Votants : 31</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Céline BOURSIER : 26 Cédric MOREL : 1 Williams DUFOUR : 1 Blancs : 3</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIBILLON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebrois) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Angélique VIAL à Pierre FAYARD ;</p>
--	--

CONSIDÉRANT l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que Madame la Présidente a appelé les candidats à se déclarer ;

CONSIDÉRANT que Madame Céline BOURSIER est seule candidate ;

Chaque membre du conseil communautaire, a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le décompte des bulletins sortis de l'urne a porté le nombre de bulletins exprimés à 31.

Après avoir procédé au dépouillement :

- Madame Céline BOURSIER a obtenu 26 voix
- Monsieur Cédric MOREL a obtenu 1 voix
- Monsieur Williams DUFOUR a obtenu 1 voix
- 3 bulletins blancs
- Aucun bulletin nul

Le Conseil,

VU l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux vice-présidents et autres membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code ;




VU la délibération n°26_098 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fixant le nombre de vice-présidences à 8 ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **DÉCIDE** de proclamer, Céline BOURSIER, conseillère communautaire, élue 2e Vice-présidente et la déclare installée.

<p>La Secrétaire de séance, Anne LENFANT</p> 	<p>La Présidente, Laurette BOTTA</p>  
--	---